

Ref : CA2024/53

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA COMMISSION DE L'ACHAT PUBLIC DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 juillet 2024 , réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre Péraud,

*Vu le code de l'éducation,
Vu l'article 16 des statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Etant préalablement exposés les points suivants :

- Conformément aux statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne : la commission de l'achat public est composée de six membres à voix délibérative, dont le vice-président du conseil d'administration et le directeur général des services. La commission de l'achat public est présidée par le vice- président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général des services. Les autres membres à voix délibérative, deux représentants du personnel BIATSS et deux représentants des enseignants-chercheurs, sont choisis parmi les membres siégeant au conseil d'administration.
- Considérant la nécessité d'actualiser la composition de la commission de l'achat public de l'université suite aux dernières élections générales déroulées au sein de l'université,
- Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Sont désignés membres de la commission de l'achat public de l'Université Bordeaux Montaigne les personnes suivantes :

	Membres de la commission de l'achat public de l'université
Vice-présidente du conseil d'administration	SION-JENKIS Karin
Directrice générale des services	LEROUX Morgane
Représentants des personnels enseignants-chercheurs (membres élus du CA)	MARACHE Corinne BELLOCQ Maylis
Représentants des personnels Biatss (membres élus du CA)	RICARRÈRE-CAUSSADE Pascal TA QUANG Amandine

Article 2 :

La présente délibération abroge toute délibération antérieure ayant le même objet.

Article 3 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel et à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 12 juillet 2024.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	14
Nombre total de membres présents et représentés	34
Nombre d'abstentions	0
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	34
Nombre de suffrages « Pour »	34
Nombre de suffrages « Contre »	0

Le président,


Alexandre PÉRAUD



Publié le :

17 JUIL. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

17 JUIL. 2024